



**NOUVEAU SERVICE DE SIGNALEMENT
&
D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE DISCRIMINATION
39 28**

Annoncée en décembre 2020, la plateforme de lutte contre les discriminations a été mise en service le 12 février dernier.

Destinée aux personnes victimes ou témoins de discrimination liée à l'origine, au handicap, au sexe, etc., et quel que soit le domaine : emploi, accès au logement, service, etc., la plateforme accompagne et oriente les personnes grâce à un réseau de plus de 530 délégués répartis en métropole et en outre-mer.

Les équipes de juristes dépendent directement du Défenseur des droits. L'accompagnement est gratuit, les échanges sont confidentiels.

La plateforme est accessible par téléphone au **39 28** (prix appel local) ou par internet sur le site :

<https://www.antidiscriminations.fr/>

Le site internet vous permet d'accéder au tchat ainsi qu'à un espace dédié aux sourds et malentendants.

Les différents services sont accessibles **du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.**



DISCRIMINATION

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org